RAPPORT ANNUEL 2022

ANEF VALLEE DU RHONE

David BUISSON
Président de l'ANEF Vallée du Rhône

Christine PRIOTTO
Trésorière de l'ANEF Vallée du Rhône

Jean-François PAOLI
Directeur Général de l'Anef Vallée du Rhône

Sébastien TEMPLIER
Directeur Général Adjoint de l'Anef Vallée du Rhône

Siège social ANEF Vallée du Rhône
4 rue Louis Antoine de Bougainville
26500 Bourg les Valence

SOMMAIRE

1 — L'ANEF Vallée du Rhône

2 — Organigramme

3 — Le Conseil d'Administration

4 — Le Rapport Moral du Président

5 — Le Rapport d'Activité du Directeur Général

6 — Le Bilan Social

7 — Le Pôle Intervention sociale

8 — Faits marquants et projets en 2022 – 2023

9 — Glossaire

L'origine de l'ANEF est intimement liée au destin d'une femme : Marguerite-Marie Michelin, déportée durant la seconde guerre mondiale. En déportation elle fait l'expérience de l'entraide entre femmes, aux origines et aux histoires très différentes. Elle en revient avec le souci de venir en aide aux femmes en difficulté.

1952, Création d'une association loi 1901.
« **l'Association Nationale d'Entraide Féminine » dite ANEF est fondée le 4 janvier 1952** par Marguerite-Marie Michelin et six de ses amies. Son but : « Soutenir et coordonner l'action de tous ceux qui, en dehors de toute préoccupation politique ou confessionnelle, s'occupent de la réadaptation sociale des jeunes filles n'ayant pas atteint 25 ans, sorties officiellement des internats de rééducation ou de semi-liberté ».

11 établissements, appelés sections, sont progressivement créés pour venir en aide aux femmes accueillies. Ces établissements sont animés initialement par des bénévoles puis peu à peu relayés par des professionnels de l'action sociale.
Le modèle ANEF est né, il va alors essaimer dans toute la France.

1968, l'ANEF est reconnue d'Utilité publique.

En 1976, modification des statuts pour élargir son accueil aux jeunes hommes.

Elle prend alors le nom de « Association d'Entraide, dite ANEF ».

2007, l'évolution des politiques publiques et la décentralisation conduisent l'ANEF à prendre la décision de rendre autonomes toutes les sections en 2007.

L'ANEF aujourd'hui est organisée autour d'une Direction générale, de fonctions Supports et d'un Pôle d'Interventions sociales qui agit au niveau d'un pôle Adultes Insertion et d'un Pôle « Protection de l'Enfance et Parentalité

Le Pôle « Adultes Insertion » œuvre sur le territoire de la Drôme et de l'Ardèche. Il agit essentiellement autour de la problématique de l'insertion par le Logement d'abord**.**

Le Pôle Protection de l'Enfance et Parentalité se concentre sur la protection de l'enfance au sein de la cellule familiale, nous avons des dispositifs d'accompagnement de 0 à 18 ans, notamment sur l'Assistance Éducative en Milieu Ouvert, des mesures d'urgences et de protection des mineurs en danger, vulnérables et non accompagnés.

Nos valeurs

Entraide
Dignité
Solidarité
Respect

Notre action

Nous agissons sous mandat de l'Etat pour mettre à l'abri des hommes, femmes, familles avec enfant(s) selon des critères de vulnérabilité établis par l'Etat.

Nous agissons sous mandat du Département afin d'assurer la protection des mineurs en danger, vulnérable et non accompagnés

Quelques chiffres

194 professionnels
155 femmes – 39 hommes

101 véhicules de Services mis à disposition du personnel

151 logements mis à disposition des personnes hébergées

19 sites ANEF en Drôme et l'Ardèche

ORGANIGRAMME

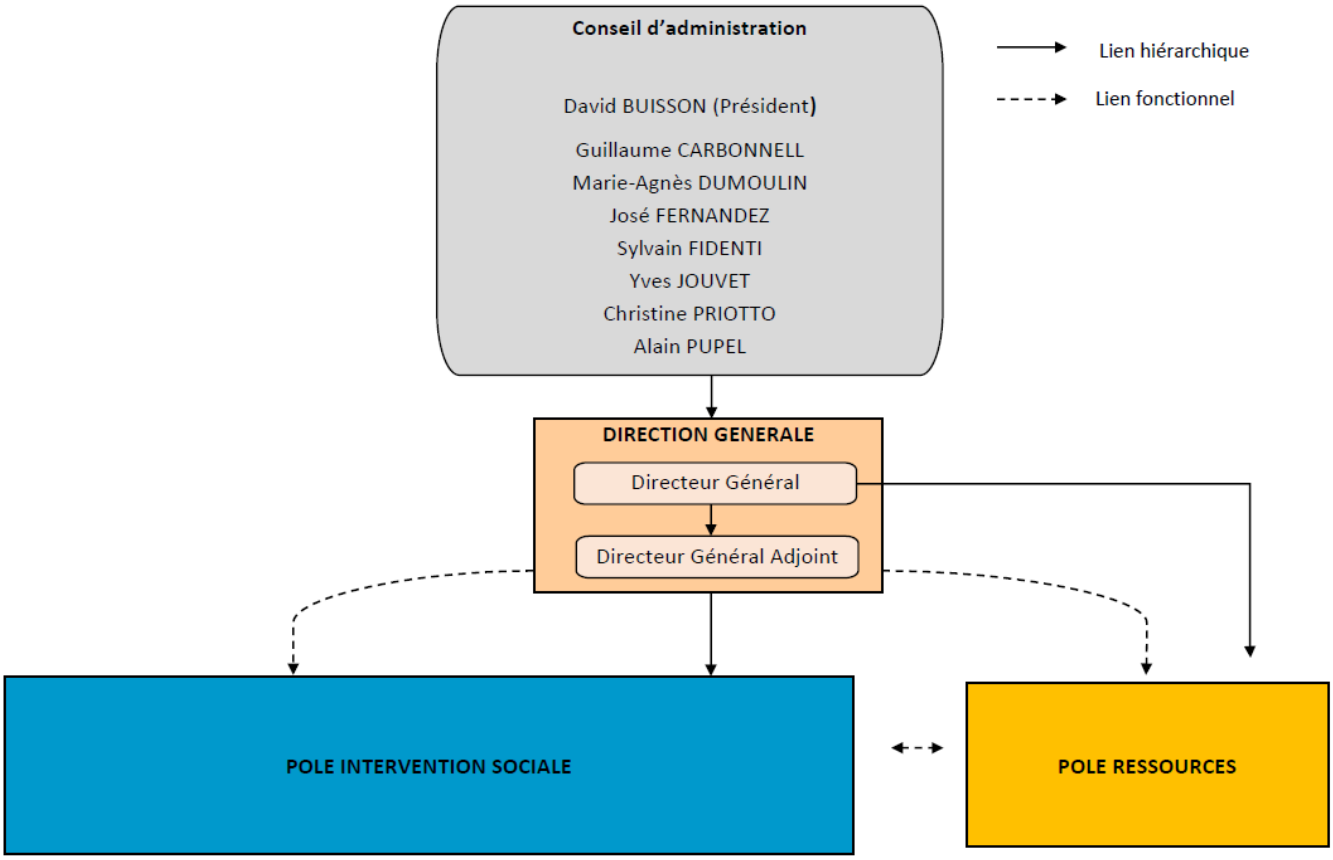

Maj :25/10/22

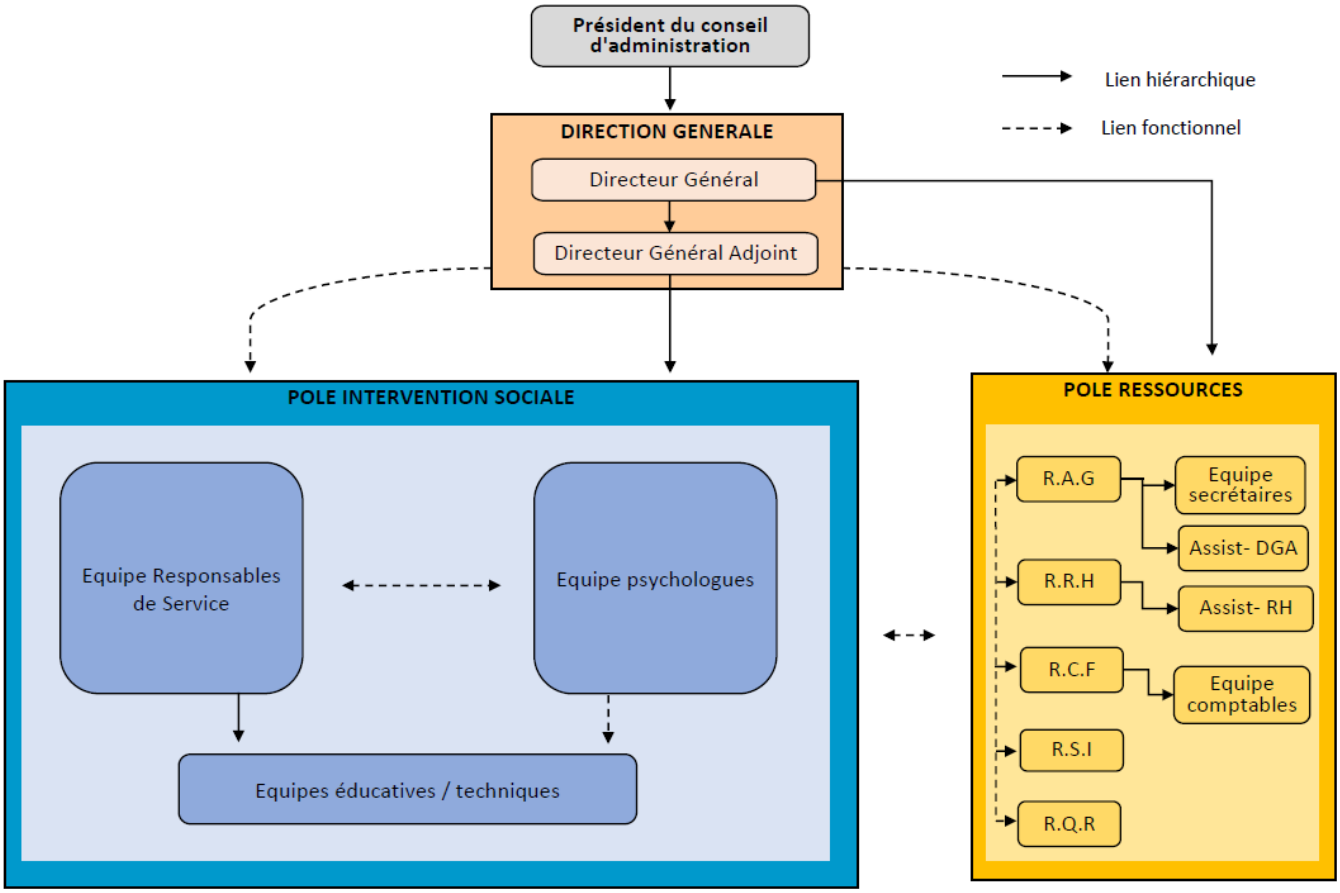

Maj :03/10/22

ORGANIGRAMME

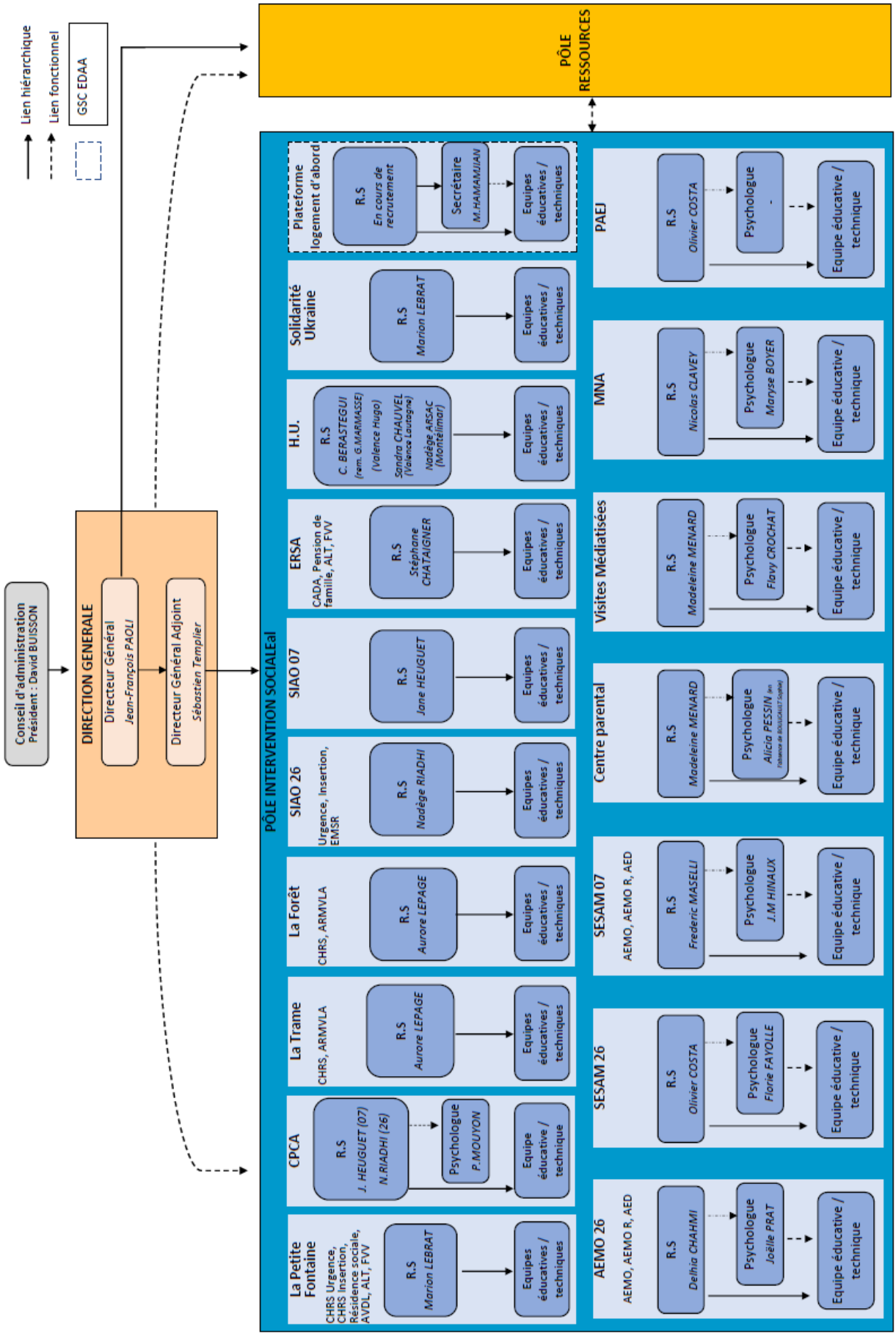

Maj : 06/02/23

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs les services de l'Etat et du Département,
chers membres de l'association, partenaires et sympathisants,

Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude à chacun d'entre vous pour votre soutien continu et votre engagement envers la cause des plus fragiles. En tant que président de cette association dédiée à la protection de l'enfance et à l'insertion par le logement, je suis fier de vous présenter notre rapport moral annuel, dressant le bilan de nos actions au cours de l'année.

L'année écoulée a été particulièrement difficile et complexe, tant sur le plan local, que mondial, avec des défis sans précédent auxquels nous avons dû faire face. Après la pandémie de COVID-19 qui a eu un impact significatif sur nos activités, nous avons su nous adapter et continuer à fournir des services essentiels à tous ceux qui en ont le plus besoin.

La guerre en Ukraine, l'inflation et ses conséquences sur l'ensemble des dépenses des ménages, a augmenté le nombre de familles en grandes difficultés.

Je tiens à souligner que la réalisation de nos missions n'aurait pas été possible sans l'engagement et le dévouement exceptionnel de nos équipes et de nos professionnels. Leur travail acharné, leur professionnalisme et leur empathie ont été les pierres angulaires de notre action.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à nos généreux donateurs et notamment nos premiers mécène le Crédit Agricole, le groupe Boulanger et nos partenaires financiers, qui ont continué à soutenir financièrement nos projets, malgré les difficultés économiques.

Cependant, nous ne devons pas baisser la garde face aux nombreux défis qui persistent. Les conséquences de la crise économique et sociale perdurent, avec une augmentation des situations de précarité et une détresse accrue chez les enfants et les familles.

Nous devons rester vigilants et continuer à nous adapter aux besoins changeants des citoyens.

Dans les mois à venir, nous nous engageons à renforcer nos partenariats, à explorer de nouvelles sources de financement et à développer des programmes innovants pour répondre aux besoins émergents.

Nous chercherons également à sensibiliser les citoyens et les décideurs politiques, c'est pourquoi je souhaite **retenir 3 faits importants de l'année :**

Tout d'abord, la guerre en Ukraine et la très forte solidarité nationale pour accueillir, toute la population ukrainienne fuyant les zones de combats. Bien sûr, l'ANEF a accepté à la demande des services de l'Etat d'être le référent et le coordinateur de l'accueil des réfugiés en Ardèche.

On s'est engagé comme beaucoup d'autres : SOLIHA Ardèche, la F.O.L., les bailleurs sociaux, ADIS, Ardèche Habitat, l'OFII, les mairies de Privas, Villeneuve de Berg et Viviers, Pôle Emploi, Randstad, Manpower et l'éducation nationale … afin de faciliter leur accueil, leur hébergement, leur accompagnement et leur intégration.

Puis, l'organisation de notre colloque, qui nous a permis d'engager une réflexion concernant le travail social que nous souhaitons pour demain ; afin de garantir aux personnes que nous accompagnons une capacité à ne plus subir notre environnement. Nos associations doivent également s'interroger et se libérer d'une pression des politiques sociales, nous demandant de toujours faire plus et mieux avec moins de ressources.

Compte tenu de ce constat, l'ANEF Vallée du Rhône a porté la création d'un collectif des Présidents de la Drôme et de l'Ardèche, qui dans ce contexte, a demandé audience au Président du Conseil Départemental de l'Ardèche et à la Présidente du Conseil Départementale de la Drôme.

En termes de perspectives, l'ANEF entend être une force de propositions auprès de ces financeurs et des pouvoirs publics afin de concourir à l'amélioration des réponses, aux besoins des plus fragiles.

RAPPORT D'ACTIVITE
DU DIRECTEUR GENERAL

Mesdames Messieurs, les membres du Conseil d'administration,

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude pour votre engagement et votre présence inlassable au sein de notre association.

Mesdames, Messieurs l'ensemble des professionnels,

En tant que directeur, je suis conscient des défis auxquels nous sommes confrontés dans le contexte actuel.

Il est important cependant de reconnaître que notre travail est essentiel et que nos missions sont plus importantes que jamais.

La crise sociale et sociétale que nous traversons après celle du COVID a amplifié les inégalités sociales et a mis en lumière les besoins urgents de nombreux enfants et familles vulnérables.

C'est pourquoi, notre rôle est crucial afin de leur offrir un environnement sécure, ainsi que des opportunités d'insertion dans leurs logements.

Notre travail a un impact direct sur leur bien-être et leur avenir.

Je comprends que le contexte difficile peut peser sur notre moral et notre motivation.

Cependant, je vous rappelle que chaque jour, nous faisons une réelle différence dans la vie de ces enfants et de ces familles.

Nous leur offrons une autre voie possible aux difficultés auxquelles ils sont confrontés et nous leur montrons qu'il y a des adultes qui se soucient d'eux.

Nous devons être solidaires et nous soutenir mutuellement pour traverser cette période difficile.

Prendre soin des enfants et des familles qui dépendent de nous, commence par prendre soin de nous-mêmes.

Je souhaite exprimer ma confiance totale en votre expertise, votre dévouement et votre capacité à faire face à ces défis.

Afin qu'ensemble nous puissions continuer à apporter un changement positif dans la vie de ces enfants et de leur famille.

Je vous remercie très sincèrement pour votre engagement professionnel et continu.

Notre mission est indispensable et notre impact est réel.

Restons solidaires, déterminés et continuons à faire la différence.

Insertion par le logement :

Je voudrais simplement relayer le dernier rapport sur l'état du mal logement en France effectué en 2023 par la fondation Abbé Pierre.

« La facture logement, liée à trois décennies de hausse des prix à l'achat et à la location, est encore alourdie par des dépenses énergétiques devenues insoutenables pour de nombreux ménages modestes qui doivent régulièrement choisir entre se chauffer, manger et se soigner convenablement, payer leur loyer.

Dans ce contexte économique et social tendu, alors que le logement occupe une place de plus en plus importante dans le développement de l'exclusion et des inégalités, la puissance publique et le gouvernement ne semblent pas avoir pris toute la mesure de l'enjeu.

Face à des situations indignes, à l'heure où des milliers de personnes, notamment des enfants, sont refusées chaque soir par le 115 faute de places d'hébergement, il est pourtant devenu urgent de relancer la politique du « Logement d'abord » et de cesser les coupes budgétaires sur les allocataires des APL et sur le monde Hlm.
Face à la pénurie de logements accessibles, à la hausse des coûts de construction et à la panne de production de logements sociaux, il est pourtant essentiel que les pouvoirs publics investissent à nouveau fortement dans la construction et la rénovation de logements à prix modérés. »

L'insertion par le logement est un défi crucial pour notre association. Les personnes en situation de précarité, y compris les familles monoparentales, les jeunes sans-abri et les personnes réfugiées, font face à des difficultés pour accéder à un logement décent. L'enjeu consiste à fournir un hébergement d'urgence, à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes logées, ainsi qu'à développer des solutions durables et abordables pour répondre aux besoins croissants en matière de logement.

En effet, la pénurie de logements abordables rend difficile pour de nombreux ménages de trouver un logement **décent.**

Cependant, qu'elles sont les perspectives ?

Les mesures, très attendues, sont les suivantes :

Pour le logement :
Pour favoriser l'accession à la propriété, le gouvernement va prolonger le PTZ, jusqu'en 2027. Mais le dispositif sera recentré sur les "logements neufs en collectif" dans les zones tendues, et sur "les logements anciens sous condition de rénovation" en zone détendue. Pour favoriser l'accès à la location, et mettre l'accent sur le "logement locatif intermédiaire", à savoir un logement qui, sans être social, permet des loyers modérés. Ce dispositif réservé aux zones tendues sera ouvert à une centaine de communes supplémentaires, actuellement situées en zone détendue.
Des mesures ont également été annoncées pour le logement social mais doivent encore faire l'objet d'un "pacte" avec les bailleurs sociaux. L'objectif étant de les aider à rénover leur parc immobilier et à investir et soutenir leurs fonds propres. Une enveloppe supplémentaire de 160 millions sur 5 ans sera également consacrée au dispositif du "Logement d'abord", qui consiste à octroyer un logement pérenne aux personnes mal logées. Pour relancer la construction neuve, aujourd'hui à l'arrêt, 47.000 logements qui n'étaient pas vendus seront rachetés aux promoteurs par la Caisse des Dépôts et Action Logement.

Enfin, pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments, le dispositif MaPrimeRénov' sera renforcé, avec 1.300 guichets "France Rénov" contre 450 actuellement et une augmentation des "accompagnateurs Rénov'" de 2.000 à 5.000.

Protection de l'enfance :

Malgré l'augmentation significative des dépenses en matière de protection de l'enfance depuis les 10 dernières années par les départements la réponse aux besoins reste insuffisante.

↘ Une évolution des besoins et des pratiques…
Au cours des dernières années, l'évolution des besoins et leur nature (augmentation des mesures, dégradation des situations familiales…) a nécessité une évolution des pratiques de terrain dans une plus grande adaptation des interventions à chacun des membres de la famille(enfants/parents) tout en restant dans une approche globale (équilibre système/individus).

Cela peut se traduire par :
- L'augmentation de la rythmicité des visites à domicile lorsque cela est nécessaire
- Mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire (coréférence, suivi psychologique, appui TISF…)
- Mise en œuvre de différents espaces et modalités d'intervention/de rencontre (individuelle, collective…)

Ce déplacement vers une plus grande individualisation des accompagnements au sein même de la famille, est conforté par la loi de mars 2016 qui remet au premier plan l'intérêt de l'enfant, avec une vigilance accrue pour les enfants de moins de deux ans.

↘…qui a ses limites

Malgré cette capacité d'innovations, nos services sont confrontés à :
- La rigidité de l'organisation du secteur
Les dispositifs d'accompagnement actuellement existants ne sont pas basés sur les besoins de l'enfant mais sur leur structure, si bien qu'on impose aux familles d'entrer dans le projet de service.

- Une organisation à bout de souffle
Le système est saturé : des mesures sont mises en place par défaut, faute de place dans le dispositif le plus pertinent ; les délais d'attente sont de plusieurs mois, il y a des ruptures dans les parcours, des changements d'intervenants… La structure actuelle de l'intervention à domicile impose de rentrer dans des cases et s'adapte peu aux besoins.

- La nécessité de simplifier les parcours et d'éviter les discontinuités
Actuellement, quand les travailleurs sociaux proposent de faire évoluer les mesures de suivi éducatif, il est nécessaire de repasser devant le juge et de changer de service et d'éducateur le cas échéant. A chaque fois, il faut rebâtir une relation de confiance et cela représente une perte de temps voire même une rupture dans l'accompagnement.

- La limite des moyens au regard des résultats
Une commande sociale renforcée et présumant d'un lien de cause à effets entre fréquence, durée d'intervention et effets pour la famille et le corps social.
Indépendamment des moyens qui sont mis en œuvre (fréquence et intensité des accompagnements notamment), les situations peuvent résister, et ne pas prendre le sens attendu par la commande sociale, qu'elle soit portée par l'administratif ou le judiciaire.

Il n'y a pas un rapport de causalité simple entre fréquence et résultat, or la diversification du dispositif a fait peser sur les mesures renforcées des attentes d'autant plus fortes (rapidité et efficacité : changements importants et rapides de la situation).

- Des familles opposées à l'aide prescrite et des impasses éducatives
Le « zapping », cette palette d'interventions qui fait parfois l'économie d'une réflexion approfondie. Je fais l'hypothèse que le choix d'un changement de mesure dans le dispositif s'opère parfois pour contourner des situations d'impasse. Or, assumer l'impasse est bien une composante de l'intervention. Du fait des attentes fortes de la commande sociale, l'inertie dans les situations devient beaucoup plus difficile à supporter et le changement de mesure peut se présenter dans ce cas comme une solution, voire « la » solution.

Cependant, qu'elles sont les perspectives ?

Un comité interministériel de l'enfance s'est tenu le 21 novembre 2022, dont les travaux permettent de dessiner la feuille de route du gouvernement autour de trois objectifs : lutter contre les violences faites aux enfants, garantir l'égalité des chances et agir pour le développement et l'avenir de tous les enfants.

Ces objectifs généraux s'accompagnent d'annonces plus concrètes, comme la création d'un office central de la lutte contre les violences faites aux enfants dès janvier 2023, et d'une circulaire à destination des professionnels de la justice visant à favoriser le repérage des violences faites aux mineurs et leur traitement prioritaire.

►interdiction des placements de mineurs à l'hôtel d'ici à 2024.

►Fin des « sorties sèches » de l'ASE à 18 ans avec l'accompagnement de ces enfants jusqu'à 21 ans.

►La « garantie jeunes », futur « contrat engagement jeune », qui assure aux jeunes en situation de grande précarité une allocation d'un montant maximal de 497 € par mois, sera systématiquement proposée aux jeunes de 18 à 21 ans passés par l'ASE.

►En outre, ces jeunes majeurs seront prioritaires pour l'accès au logement social.

Le sens du travail social repose sur la promotion de la justice sociale, la défense des droits de l'homme et la fourniture d'un soutien professionnel aux personnes et aux communautés en difficulté.

Nous avons un rôle essentiel en travaillant avec les personnes les plus vulnérables de la société et en contribuant à la construction d'un monde plus et inclusif.

BILAN SOCIAL

Nombre de salariés au 31/12/2022 : 194 personnes - 179,99 etp

39 HOMMES & 155 FEMMES

Salariés entrées en 2022 :

APPRENTISSAGE	3
CDD	48
CDI	31
Total général	**82**

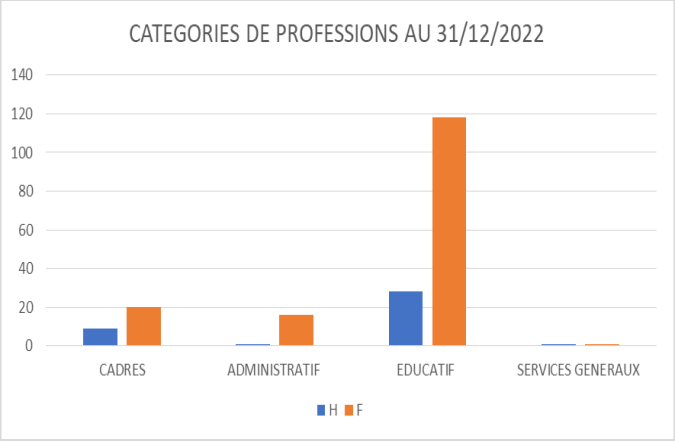

Salariés sortis en 2022 :

Fin de contrat de travail	24
Démission	9
Licenciement	1
Départ volontaire en retraite	0
Rupture conventionnelle	9
Changement de situation administrative du salarié	3
TOTAL	**46**

FORMATION

82 salariés ont été formés - 58 111.68 € de frais de formations engagés en 2022

52 salariés formés sur une des 24 formations AURA proposées.

43 salariés formés sur une des 8 Formations collectives.

ABSENTEISME

Accident du travail → 10%
Malladie → 12,81 %
Maternité → 9%
Paternité → 0%

Jours calendaires décomptés : 5356
En heures d'absences : 24 664,08

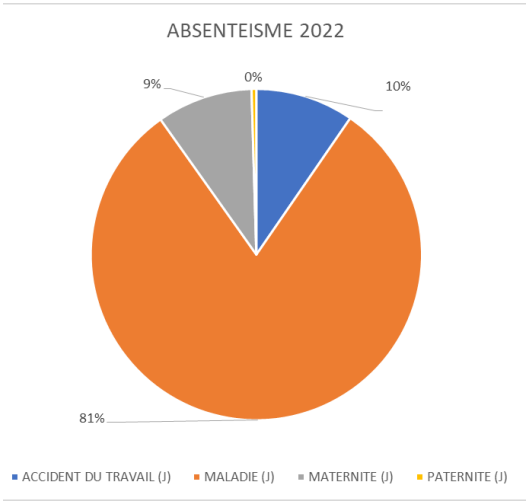

L' ANEF Vallée du Rhône est gestionnaire de 7 établissements

Concernant l'insertion, les projets d'établissements de l'association s'inscrivent dans les perspectives proposées par « le logement d'abord » (axe du plan gouvernemental pour lutter contre le sans-abrisme).

L'ANEF partage l'idée que le logement n'est pas la fin d'un parcours (pensé souvent en « escalier »), mais le début d'un travail d'insertion qui doit prendre en compte des problématiques multiples (gestion budgétaire, la santé, l'intégration sociale locale, l'insertion professionnelle, etc.).

Cela suppose un travail commun et coordonné d'acteurs différents, reposant sur une évaluation fine des besoins des personnes en situation d'exclusion sociale.

Cela suppose également un rapprochement entre les acteurs de l'hébergement et ceux du logement. Chaque établissement du pôle « adultes et insertion » y apporte sa contribution.

Concernant la Protection de l'Enfance, la loi du 7 février 2022 cherche à affirmer que la Protection de l'Enfance est une mission partagée entre l'Etat et le Département, la mise en œuvre effective de la loi implique l'adoption d'une quinzaine de décrets. Ces grands axes sont : rechercher préalablement un proche avant tout placement, interdiction du recours à l'hôtel, accompagnement des enfants par des tiers.

Pour la Drôme :

CHRS LA TRAME : 23 places diffus – 2 AHM – Bourg de Péage – ALT 11 logements
AVDL : 35 mesures – AVDL Renforcé : 10 mesures

CHRS LA FORÊT : 34 places diffus – Valence

SIAO 115 : - Drôme – autorisation renouvelée en 2017
Hébergement d'urgence : 229 places pérennes + 100 places à l'hôtel et des capacités supplémentaires modulables en fonction des aléas climatiques et des crises sanitaires.

Femmes Victimes de Violences – Hébergement d'Urgence : 10 places dont 3 supplémentaires en 2022
Femmes victimes de violences en ALT : 15 places dont 8 supplémentaires en 2022

AEMO – AED – AEMO R : 292 mesures, suractivités à 309 mesures
Centre Parental : 28 accompagnements suiivis extérieurs – hébbertement collectif : 2
Visites Médiatisées : 2688 visites (soit 4 visites/jour sur 4 jours/semaine)
Mineurs Non accompagnés : 10 mineurs – 7 mises à l'abri
PAEJ : service d'urgence ouvert 365 jours par an et 24h/24h
Sesam Drôme : 42 + 6 hors financement CD26

Pour l'Ardèche :

ALT en collectif : Annonay : 6 logements
ALT en collectif – Privas : 5 logements
CHRS Privas : 16 places insertion – 14 places urgence – AVDL 20 mesures
CHRS Privas : 4 places pérennes, 6 places non pérennes
Résidence Saint Louis – Privas : 7 logements + 5 ALT
Dispositif : 8 places Femmes Victimes de Violences (5 à Annonay et 3 à Privas)
CADA : 56 studios
Pension de famille : 25 logements avec 25 places
Mineurs Non accompagnés Ardèche : 51
Sesam Ardèche : 35 AEMO R + 5 places supplémentaires en 2022 total 40 places

212 597 journées réalisées pour l'Enfance
257 809 journées réalisées pour l'Insertion-Adultes au cours de l'année 2022

Service d'Insertion d'Accueil et d'Orientation de la Drôme

L'année 2022 a été une année de mouvement au sein du SIAO de la Drôme.

Cela a permis de faire un point sur les différentes missions, de définir de nouvelles organisations et d'étoffer chaque service du SIAO. Une référente logement a été nommée, création d'un poste de référent jeune et l'équipe accueil bénéficie de deux salariées à temps plein. Cette année a été marquée par une augmentation des demandes : moins de rotation dans les structures, une restriction des critères de mise à l'abri sur une partie de l'année, une évolution des dispositifs de prise en charge.

Le 31 mars 2022 une instruction et un guide d'accompagnement encadrant les missions des SIAO a été publié, plaçant les SIAO au cœur de la politique du logement d'abord, et d'être dans de la référence de parcours pour les usagers et permet de contractualiser au maximum des conventions avec les partenaires.

Durant cette année 2022, le service a travaillé sur la rédaction du CPOM qui s'est finalisé avec la mise en place d'une feuille de route pour l'année 2023.

Fonctionnement du S.I.A.O.

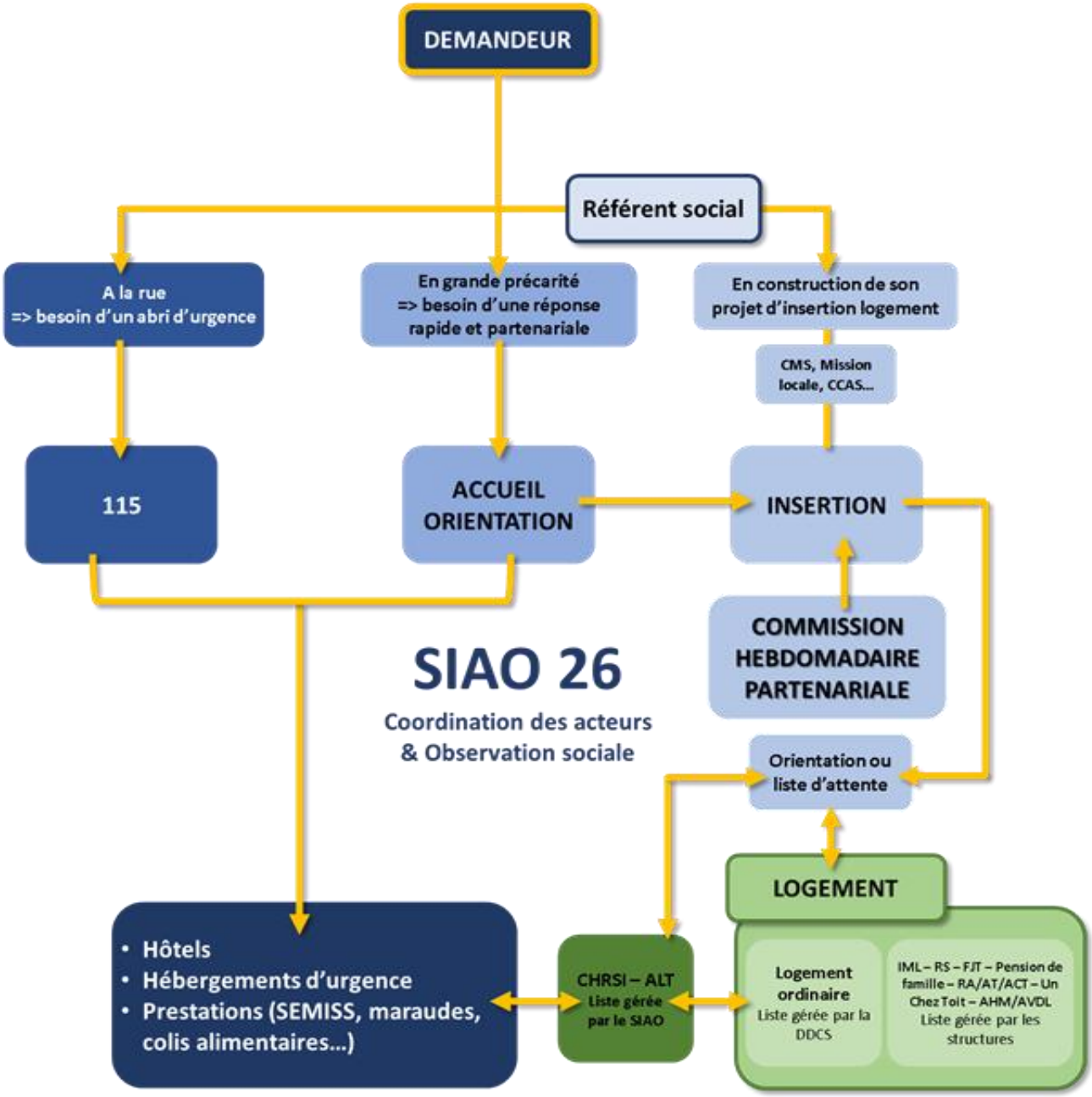

Types de demandes, urgence, insertion :

Type de demandes	2018	2019	2020	2021	2022
115 – Hébergement	5 767	5 502	4 804	6 014	6 715
Insertion	454	530	361	472	456
Total	6 221	6 032	5 165	6 486	7 171

Cette année 2022, Le taux de réponses positives a été bas par rapport aux années précédentes, il était jusque-là plutôt stable (20%), il n'est actuellement plus que de 12%.

L'insertion :

Nombre de places à disposition du SIAO	Nombre de places au 31/12/2022
CHRS Insertion	166

Type de logements	Nombre de logements	Nombre de places
Intermédiaire locative	113	313
Pension de famille	107	109
Résidence Accueil	35	35
Allocation Logement temporaire	44	Max 104
Résidence Sociale	378	443
Foyer Jeunes Travailleurs	282	320

Autres activités du SIAO :

Les personnes sortant d'incarcération à la rue ou risquant de l'être :

74 détenus ont été rencontrés en 2022 : tous ont été orientés par les SPIP.

Sur la fin d'année 2022 un travail avec le SPIP a débuté en vue de l'ouverture prochaine du service d'accompagnement à la sortie qui sera accolé au centre pénitentiaire et sur lequel notre intervention est souhaitée. 2023 permettra de définir le cadre de nos permanences à son ouverture en septembre 2023.

Personnes victimes de violences

		2022	2021
Nombre de places dédiées en HU		54	47
Délai moyen d'attente avant admission		Immédiat	Immédiat
Nombre de femmes victimes de violence différentes accueillies en ménages différents	Urgence	122	146
	Insertion	2	10

En Drôme, l'ensemble des personnes victimes de violences sont systématiquement accueillies grâce à l'hébergement d'urgence HU 26 géré par l'ANEF VALLEE DU RHONE qui est extensible en fonction des besoins du département.

La mission SQUAT :

Sur l'année, 3 interventions, notre intervention a lieu en amont de l'évacuation. Notre mission est d'évaluer les vulnérabilités des personnes présentes afin de pouvoir proposer pour certaines une mise à l'abri sur l'hôtel.

Notre volonté est de développer au maximum cette mission d'aller vers notamment sur des territoires comme le Diois et la Drôme provençale ou beaucoup de recours à l'habitat alternatif est constaté.

EMSR : mise en place le 3 janvier 2022.

Cette équipe, composée de 2 travailleurs sociaux et 2 infirmiers.

Elle intervient sur tout le département de la Drôme.

Elle est sollicitée par les structures d'hébergement d'urgence du département pour les situations qui semblent très éloignées du logement.

Pour les situations les plus complexes

En Décembre 2019 : création de la cellule Premier Accueil

- Dans le cas de situations **complexes**, où un diagnostic approfondi doit être établi.
- Pour les personnes qui **ne correspondent à aucun dispositif** du département.
- Evaluation sociale en **partenariat** avec les hébergements d'urgence, et le SEMISS pour les isolés vulnérables.

⇨ Le SIAO = coordination des acteurs.

Le +

Un diagnostic approfondi pour l'orientation la plus adaptée et le suivi de parcours

Constat et Perspectives

Depuis 2019, sur le département de la Drôme, le SIAO fait le constat d'une augmentation de jeunes (18 -25 ans) en situation de grande précarité.

Sur 2023, l'arrivée du référent jeune va permettre d'étoffer le partenariat à destination des publics jeunes et de proposer de nouveaux fonctionnements du service.

Pour la partie insertion, les mesures d'accompagnement supplémentaires sur cette année 2022 ont permis de pouvoir orienter pratiquement de manière instantanée sur certains territoires (Crest, Valence, Montélimar), les listes d'attentes ayant été apurées.

Sur 2023 plusieurs thématiques vont être approfondies, notamment le lien avec les bailleurs et les résidences accueil, mais également la mise en place de places réservataires dans les RS et FJT.

Service d'Insertion d'Accueil et d'Orientation de l'Ardèche

Mission :

Le SIAO constitue la clé de voûte du Service public de la rue au logement. C'est dans cet esprit que la nouvelle dynamique du SIAO de l'Ardèche va s'inscrire ; tout en restant en conformité et dans la mise en œuvre de l'article L 345-2-4 du CASF relatif aux missions du SIAO.

« Le Service public de la rue au logement pose des objectifs structurants pour la politique publique de lutte contre le sans-abrisme, ses missions sont :

- Accélérer l'accès au logement des personnes en situation administrative régulière et assurer l'accès immédiat et inconditionnel à un hébergement d'urgence pour toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale ;
-Assurer que 100% des personnes sans domicile repérées bénéficient, dans des délais maîtrisés, d'une évaluation immédiate dite « flash » puis d'une évaluation approfondie.
-Assurer des parcours d'accompagnement adaptés aux besoins et choix des personnes, de leur premier repérage à la rue jusqu'à la sécurisation de l'accès au logement.

Quelques chiffres :

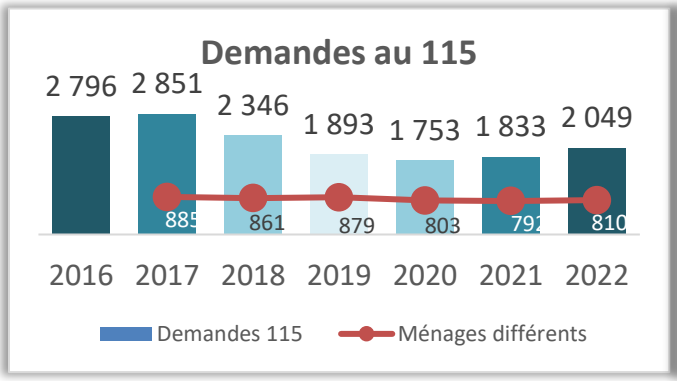

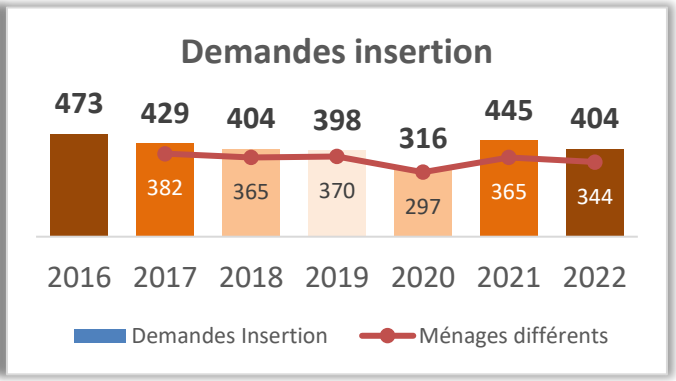

Constat et perspectives :

Le SIAO répond à un nombre exponentiel de demandes d'hébergement ou logement de femmes victimes de violences : +48% en 2022. Ces situations nécessitent une réaction particulièrement rapide pour apprécier le degré d'urgence, le type de protection et de mise en sécurité nécessaire, sans omettre la confidentialité.

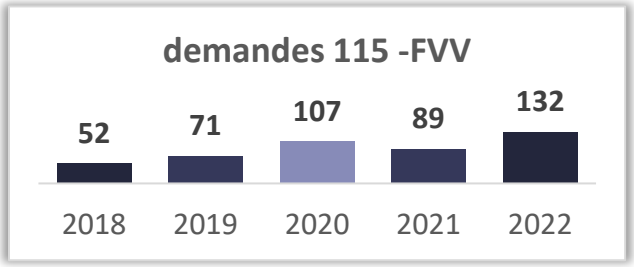

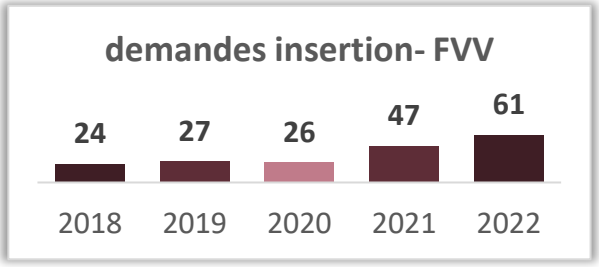

Perspectives :

Pour 2023, **renouvellement de la convention d'objectifs pluri-annuels** du SIAO de l'Ardèche avec la mis en œuvre de l'instruction ministérielle du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO pour la mise en œuvre du service public de la rue au logement.

Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violences Conjugales 07 et 26

Le CPCA est porté par le Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes de la diversité et de l'égalité des chances

- **Objectif : Prévenir la récidive en responsabilisant les auteurs de violences conjugales**
- **Une offre de prise en charge complète et homogène sur l'ensemble du territoire national**
- **Favoriser des partenariats locaux à l'intersection du judicaire, du sanitaire et du social**

La modélisation de l'action de prise en charge des auteurs de violence au sein du couple, proposée par les associations ANEF, repose sur un triptyque:

- Mise en place d'un **soutien psychologique individuel** à la demande :
  - mise en place suivi psychologique par un psychologue sur le CPCA Drôme
  - mise en place suivi psycho-éducatif par un binôme Psychologue et Educatrice sur le CPCA Ardèche
- **Hébergement et accompagnement** en tant que de besoin s'appuyant ici sur les dispositifs AHI et sur les SIAO gérés par les associations ou en lien avec les partenaires,
- **Animation de groupes de responsabilisation** (qui peuvent le cas échéant être payants) sur les territoires. Sur les départements 07 et 26, c'est groupes sont déployés par d'autres associations ou SPIP.

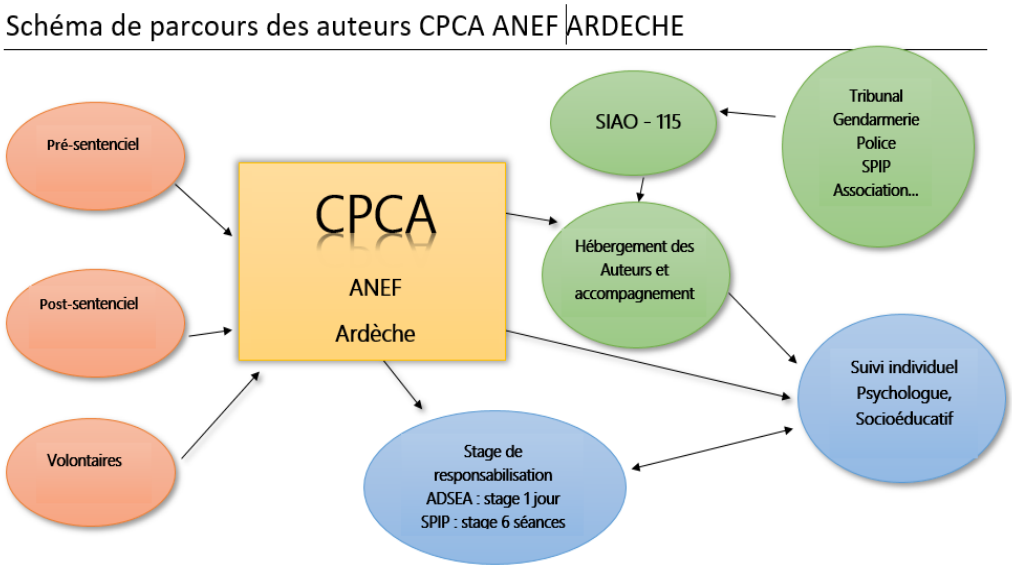

Quelques ch

- En 2022, 18 auteurs suivis en Ardèche et 77 auteurs en Drome
- Au 31/05/2023, **32 suivis** en Ardèche (9 en attente) et **59 suivis** en Drôme (1 en attente)

Perspectives :

Pour 2023, le CPCA est en recherche de financement afin **d'augmenter le temps des suivis psycho-éducatif** et de déployer des solution logement dans le cadre de **l'éviction du domicile conjugal des auteurs de violence.**

Mission Solidarité Ukraine

En quelques chiffres :

Depuis le début de la Mission solidarité Ukraine en Mars 2022, c'est 560 personnes qui ont été accompagnées par le service,
Aujourd'hui 91 ménages soit 203 personnes sont reparties,
soit en Ukraine, soit rejoindre des proches dans d'autres départements français. Il reste 357 personnes accompagnées aujourd'hui, ou 130 familles
Il n'y a quasiment plus d'arrivées perlées depuis fin 2022, des rapprochements familiaux sont fréquents et nous accueillons toujours des personnes du desserrement PACA.

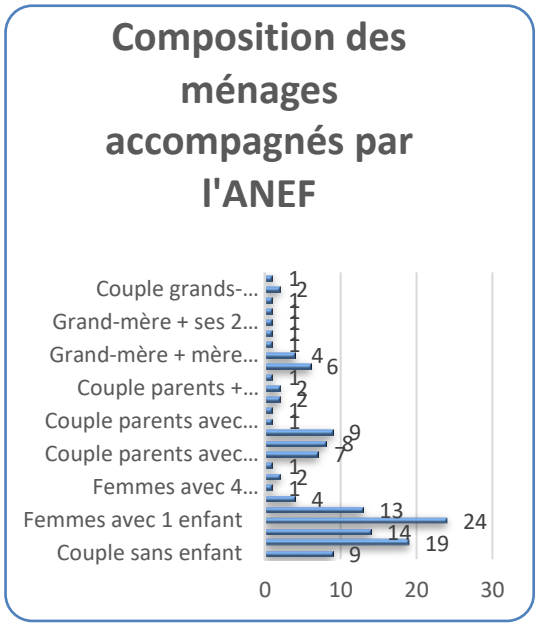

Multitude de champs d'accompagnement :

- Ouverture et accès aux droits,
- Accompagnement au logement via l'IML en partenariat avec Soliha,
-Travail autour de la notion d''« Habiter » et création de réseaux,
-Accompagnements médicaux, renouvellement des droits et/ou suivi administratif, gestion des conflits de voisinage, relogement. Liens avec les établissements scolaires, partenaires de l'emploi.
Organisation et accueil des regroupements familiaux…

L'étendue du territoire ardéchois nécessite une organisation en interne, localisation des ménages

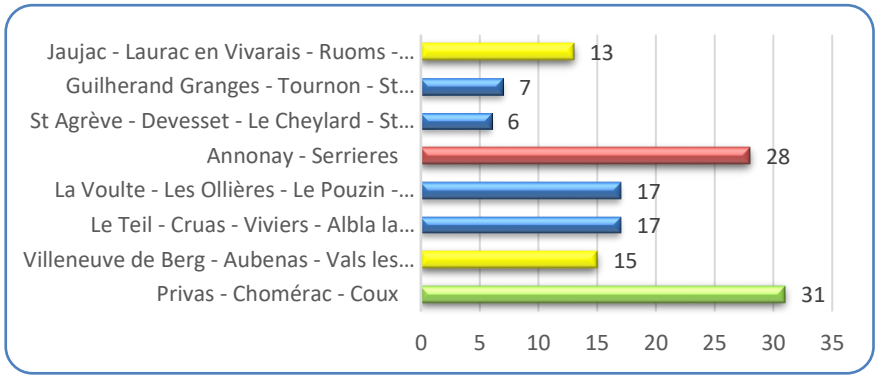

Il y a eu un gros changement de l'équipe début 2023 dû à la densité des missions et au fait des recrutement en CDD pour l'équipe terrain.

Constat et Perspectives :

De plus en plus de besoins d'accompagnements psychologiques tant pour les enfants que pour les adultes sont repérés. Nous rencontrons une difficulté pour les traducteurs d'être présents pour ces rdv CMP ou psychologues/psychiatres en terme d'éthique. Le service souhaite :
- Impliquer les ménages en amont pour qu'ils soient « moteur » de l'aménagement de leur logement.
-Axer l'accompagnement vers la formation et l'emploi afin de rendre autonomes les ménages.

Pour une majorité, la projection de s'installer à moyen terme en France devient réelle. Il convient de travailler en partenariat pour l'accès aux droits communs. Une création de partenariat se développe aujourd'hui avec les pôles emploi du département, les agences d'intérim qui ont besoin de main d'œuvre. Mais aussi les écoles, collèges, lycées et MJC centres sociaux pour accompagner l'inclusion des enfants.

105 adultes ont pu avoir accès ou ont accès à la formation et/ou à l'emploi.

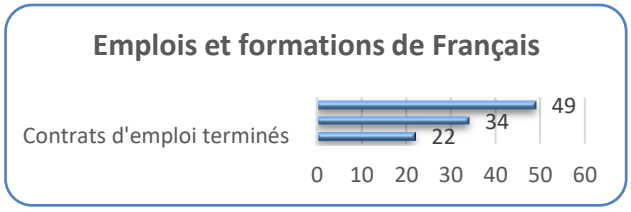

En Ardèche, voici la répartition des enfants ukrainiens scolarisés :
51 en école primaire, 33 au collège et 31 au lycée

La Petite Fontaine : Privas

L'établissement « La Petite Fontaine » a 8 dispositifs différents présentant des solutions d'hébergement « urgence ou insertion », des solutions de logements, des accompagnements, des solutions spécifiques d'accueils de femmes victimes de violences.

Quelques chiffres :

287 personnes hébergées et/ou accompagnées sur les places pérennes.
110 personnes entrées **sur l'Urgence,**
15 personnes hébergées en Urgence Hivernale dont 6 présentes en 2021 (-3 par rapport à 2021)
16 personnes hébergées sur le dispositif FVV dont 4 présentes en 2021 (-1 par rapport à 2021 et sans d'enfants)
6 personnes hébergées en Urgence Hivernale 2022-2023 dont 3 enfants
128 personnes accueillies en CHRS Urgence et 37 personnes accueillies en Urgence Hivernale

Le Taux global d'occupation pour l'année 2022 est de 88,90 %

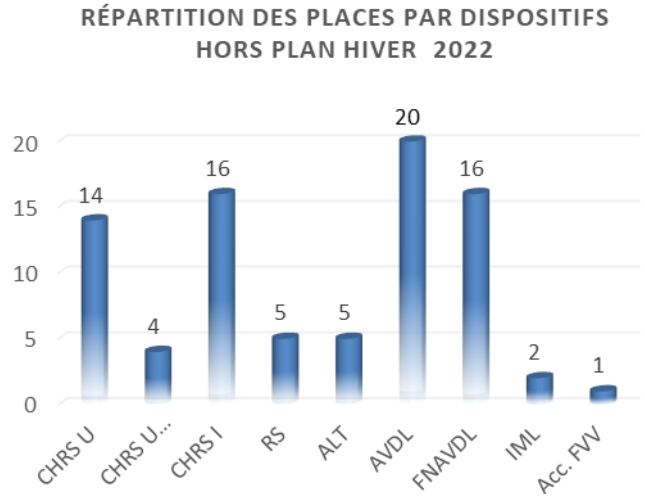

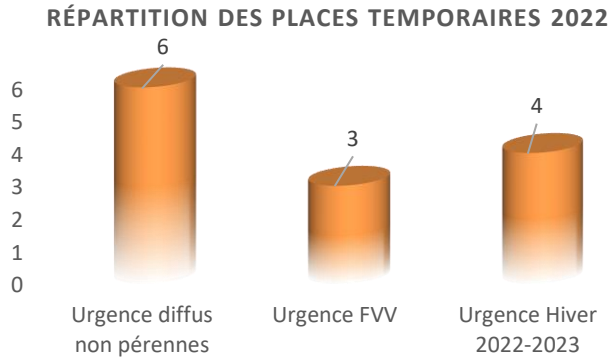

La Petite Fontaine est un service en constante évolution depuis 2019, en s'adaptant aux besoins du territoire :
+ 62.50% de prises en charge

En 2022, s'est vu **prolongée l'ouverture des 6 places temporaires ainsi que les 3 places fléchées pour l'accueil de femmes victimes de violences**, seule ou avec leur(s) enfant(s) sur un financement non pérenne.

Au 1er novembre 2022, 4 places « Hiver » supplémentaires ont également été ouvertes jusqu'au 31 mars 2023

Projet HUMANISATION DU PONT de l'OUVEZE
Au cours de l'année, un nouveau projet d'humanisation est en cours pour l'hébergement d'urgence. Des rencontres, visites et échanges ont pu être réalisées dans ce sens. En 2021, un travail de projet de rénovation du bâtiment a été amorcé avec un cabinet d'Architecte. Ceci n'est que la prémisse de la faisabilité d'un projet.
Il reste de nombreuses étapes : rencontre Mairie, maitrise d'œuvre, financement, etc

Constat et Perspectives :

La Petite Fontaine poursuit son investissement auprès du public accueilli et continue de répondre aux besoins du territoire avec le déploiement des prises en charges supplémentaires, sur sollicitation de l'Etat. L'équipe éducative est stable, fait preuve de professionnalisme et d'engagement au quotidien auprès des personnes accompagnées et hébergées.

Pour l'année 2023, les perspectives en termes de précarité et d'exclusion laissent encore entrevoir des périodes difficiles pour les plus vulnérables.

Le CHRS devra continuer de développer et améliorer son accompagnement dans l'accès au logement et renforcer d'autant plus les partenariats. Le CHRS restera mobilisé au sein des réseaux partenariaux actuels et à venir.

Les Centres d'Hébergements et de Réinsertion Sociale de La Forêt et La Trame

Valence - 34 places en logement diffus.
Romans – 23 places en logement diffus. **8 accompagnements Hors les Murs – 23 mesures AVDL dont 5 AVDL renforcées depuis le 1er janvier**

Le service accueille des personnes majeures en individuel, en couple ou en famille, dans 15 logements répartis sur la ville de Valence et Bourg-lès-Valence et 11 logements répartis sur la ville de Romans et de Bourg de Péage, du studio au T3.

La mission des CHRS est d'assurer un accompagnement social global et hebdomadaire.
En concertation avec la personne, est élaboré un projet personnalisé autour d'objectifs à atteindre et de moyens pour réussir un accès au logement durable.

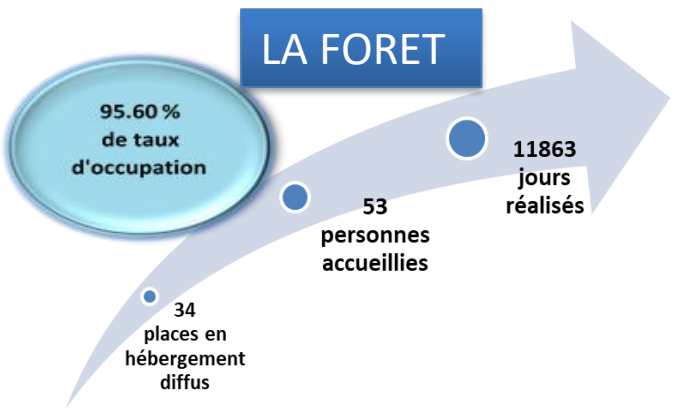

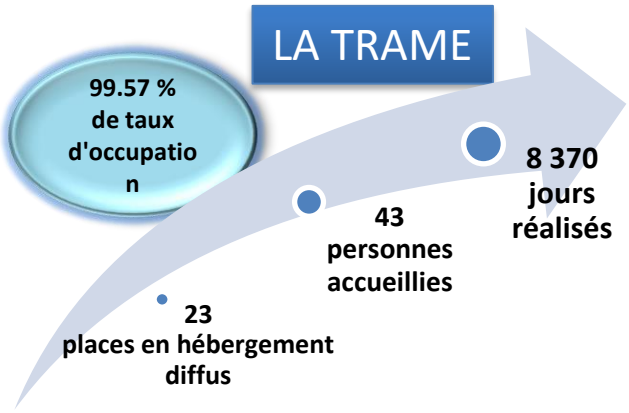

Quelques chiffres :

96 personnes dont 45 enfants accueillis avec leur(s) parent(s), soit 36 ménages en 2022.
26 nouveaux entrants soit 13 ménages.
42 personnes sont sorties dont 22 enfants mineurs, un adulte (âgé de 21 ans) soit 14 ménages.
14 ménages ont bénéficié du dispositif AHM en 2022

Le Dispositif d'Accompagnement Renforcé Vers le Logement Automne

Mis en place en juin 2022. Sa mission est d'assurer un accompagnement adaptable aux besoins du ménage et veille à sa bonne inclusion dans son logement et sur le territoire. Il requiert l'adhésion du ménage.

Le référent du dispositif intervient dans un travail de coréférence, après une évaluation de l'équipe pluridisciplinaire, en amont, sur une temporalité donnée.

Le dispositif permet de renforcer notre partenariat auprès des associations impliquées sur le logement.

Constat et Perspectives :

Le service la Forêt a accueilli un nouveau dispositif « l'accompagnement renforcé vers le logement automne à la sortie du CHRS » , il souhaite le développer en 2023.

Le logement d'abord reste un exercice complexe. L'insertion et l'autonomie sont des axes essentiels et participent à l'accès à un logement de droit commun. Des partenariats continuent à être renforcées sur ces deux enjeux.

Pour 2023, le CHRS La Trame souhaite mettre en place un Conseil de Vie social. L'objectif est de favoriser la participation des personnes hébergées à chacune des étapes de leur accompagnement, et de s'ancrer sur un territoire et de participer à la pérennité des espaces ressources.

ERSA - CADA
Annonay

Au cours de l'année 2022, Ersa a travaillé sur 3 axes :

Le Portage institutionnel des conduites addictives, le soutien à la parentalité et a continué à impliquer les résidents dans le cadre des aménagements du bâtiment.

Quelques chiffres :

Nombre total de places tous dispositifs confondus : 92 places
Nombres de personnes accompagnées sur l'année : 157 personnes

Taux d'occupation de l'ensemble des dispositifs :

TAUX D'OCCUPATION EN JOURNEES	JOURNEES THEORIQUES 2022	JOURNEES REALISEES 2022	TAUX % 2022	TAUX % 2021	TAUX % 2020
CADA	20440	19601	95,89%	97,03%	94,32%
ALT	2190	2096	95,71%	85,66%	80.69%
PENSION DE FAMILLE	9125	9116	99,90%	99,49%	102%
URGENCE FVVC	1825	1259	68,99%	107,62%	70,81%

Constat et Perspectives :

ALT :

Le service rencontre des difficultés de sortie vers du logement autonome qui sont liées, non pas à une pénurie de logement mais à des difficultés dans les compétences psychosociales et la présence d'addictions récurrentes chez les personnes accueillies.

Pension de familles :

Depuis 2020, des résidents et des travailleurs sociaux participent à des groupes de travail portés par la Fédération des Acteurs de la Solidarité.
Un travail collaboratif entre les résidents, les équipes et l'association Addiction France est engagé pour répondre à la problématique des addictions à des produits licites et illicites.

Demandeurs d'Asile :

La réalisation des projets personnalisés reste un exercice difficile au regard des procédures qui s'accélèrent et qui réduisent la durée de séjour. Les personnes en demande d'asile restent centrées sur la préoccupation première, obtenir un statut de réfugié, et ont bien des difficultés à s'investir dans d'autres projets.
Le projet personnalisé est réalisé avec un interprète et donne la possibilité, malgré tout, d'accorder un temps d'écoute important pour les personnes accompagnées.

Femmes Victimes de Violences :

La pérennisation du dispositif a été actée fin 2022 et cette instabilité associée à des temps de travail très partiels complexifie l'organisation et le fonctionnement du dispositif.
L'année 2022 a été perturbée par des changements réguliers de professionnels, en 2023, l'équipe engagera plusieurs actions, avec les acteurs spécialisés et construira avec les personnes accompagnés.

L'équipe et le Chef de service, continueront **les partenariats pour s'informer sur l'actualité des partenaires du territoire et s'inscrire dans des projets collectifs développés sur le territoire.**

L'animation, la rénovation du bâtiment et des logements avec les résidents se poursuivra également afin d'améliorer les conditions d'accueil et la sécurité du bâtiment.

HERBERGEMENT D'URGENCE DROME

L'Hébergement d'urgence 26 intervient en fonction des mises à l'abri effectuées par le SIAO urgence.

L'année 2022 a été marquée par la poursuite du travail de structuration et de réorganisation du service, afin de répondre au mieux aux besoins des publics et à l'accroissement important d'activité.

Une nouvelle gouvernance a été mise en place. L'Hébergement d'urgence s'est structuré en deux sites (Montélimar et Valence) et trois antennes (Valence Marne, Valence Lautagne et Montélimar). Un travail sur la rédaction du projet de service et la mise à jour des documents relevant de la loi 2002.2 (contrat de séjour, règlement de fonctionnement etc.) a été mis en place, pour ce faire, la Responsable Qualité, Sécurité et Protection des Données a été mobilisée et a accompagnée ce travail à partir de l'été 2021.

Quelques chiffres :

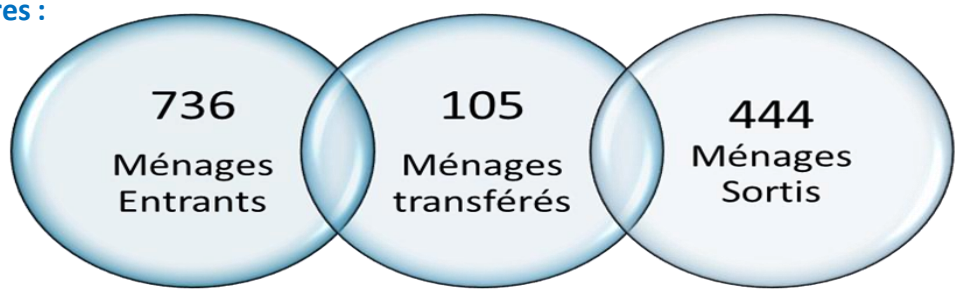

MISE A L'ABRI : 1406 personnes accueillies 126 605 nuitées réalisées

736 ménages différents ont été accueillis (Hôtel et logements) dont 90 ménages déjà présents en 2021.

Bilan Plan Hiver :

2021-2022 : Hôtel - Bourg de péage : 16 ménages ce qui représente 23 personnes.

2021-2022 : Site du château de Collonges St Donat. **37 ménages soit 51 personnes** ont été accueillis

Dispositif « Zéro enfants à la rue » :

Accueil de 12 ménages soit 45 personnes

Bilan Plan Canicule :

Accueil de 21 ménages soit 42 personnes

Bilan Logements et places :

Un effort important a été réalisé pour la captation de logements, ce travail a permis de pouvoir capter sur le territoire de Valence 12 logements supplémentaires soit 54 places

CPCA (centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales) :

Deux auteurs (dont une orientation non aboutie) ont été pris en charge

Femmes Victimes de Violences :

Ce dispositif représentent 40% des personnes accueillis soit 12 Ménages qui représentent 32 Personnes.

Constat et Perspectives :

En 2023, nous souhaitons finaliser les travaux liés à la mise à jour de nos outils de prises en charge. Un bilan annuel sera prévu pour les fiches actions engagées avec la Responsable Qualité Risques de l'ANEF Vallée du Rhône.

L'année 2022 aura été marquée par la hausse des prises en charge des personnes isolées avec des problématiques complexes, ce qui a renforcé le lien avec les partenaires.

Le service continuera son travail sur la captation de logements, la recherche de logements sera affinée afin qu'elle corresponde mieux à notre public.

Le service continuera de poser le cadre de son intervention dans la finalité du projet d'établissement, mais aussi dans la rédaction du CPOM.

L'HU26 a beaucoup grandit, nous allons maintenant stabiliser le cadre global, tout en continuant d'adapter nos pratiques au public accueilli.

AEMO et AEMO R

Mission :

Le service AEMO accompagne les familles et leurs enfants âgés de 0 à 18 ans qui rencontrent, de façon temporaire, des difficultés dans l'exercice de leur parentalité, tout en garantissant le bon développement de l'enfant.
Le service est habilité pour accompagner des enfants (dont 10 hors département) à mettre en œuvre des mesures d'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) classiques, ou renforcées (AEMO R), ordonnées par l'autorité judiciaire et des mesures d'Aide Educative à Domicile (AED), prescrites par le département, avec l'accord des deux parents.

Chaque éducateur à temps plein accompagne 27 situations d'enfants, dont des mesures renforcées qui comptent pour 2 situations.

Quelques Chiffres :

292 mesures, avec une suractivité jusqu'à 309 mesures.

Journées réalisées : 104 922

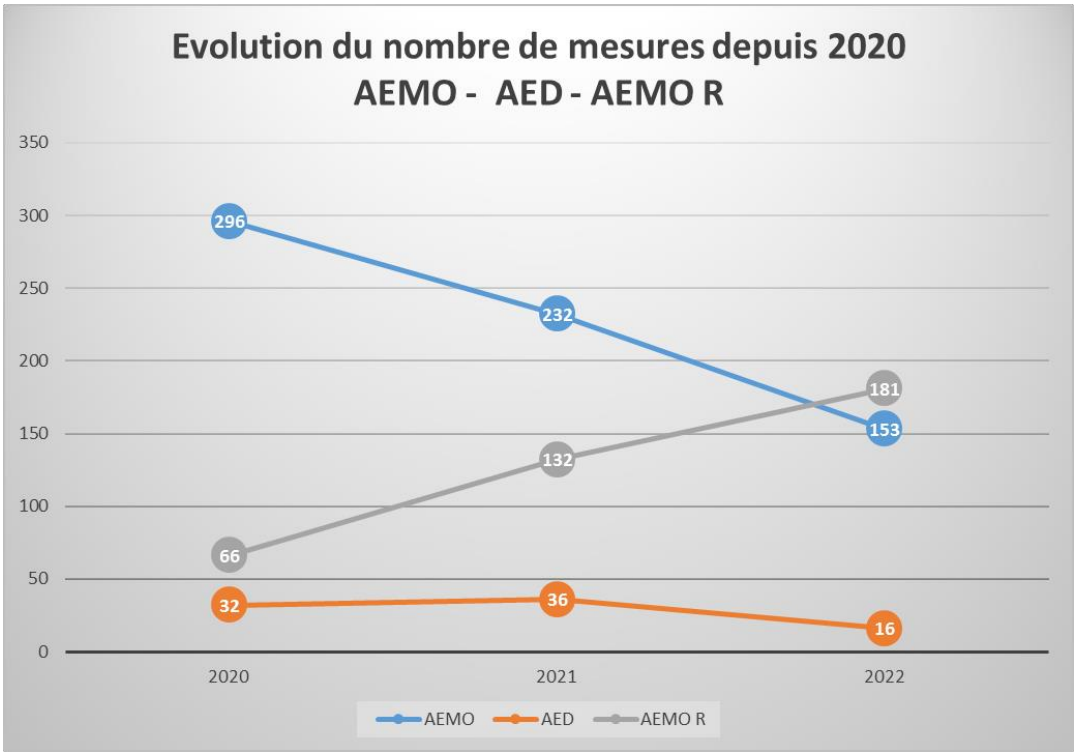

Constat et Perspectives :

Un nombre sans cesse croissant de mesures d'AEMO Renforcées, qui n'appelle pas aux mêmes modalités d'intervention, eu égard du public concerné, (situations très dégradées, pour 1/3 d'entre elles à défaut de places en SAPMF).
Dans ce contexte, les besoins, particulièrement en moyens humains, sont nécessaires pour prétendre à des interventions de qualité..
La sous activité ponctuelle ne reflète pas la liste d'attentes mais s'explique simplement par la difficulté à recruter des éducateurs pour mettre en œuvre les mesures.
Le besoin d'évoquer les situations régulièrement en cours de mesure, demande des temps de réunion supplémentaires (disponibilité des éducateurs, du chef de service et du psychologue).
Le nombre de situations par éducateur ne permet pas une offre de prestation à la hauteur des besoins de chaque famille.
Le service espère que le CPOM en cours de négociation permettra de mettre en adéquation les besoins et les moyens pour offrir des prestations de qualité aux familles accompagnées

Mission :

Le SESAM est un service d'accompagnement éducatif en milieu ouvert (AEMO) pour jeunes majeurs et grands mineurs de 16 à 18 ans, orientés dans un cadre administratif par le Conseil Départemental, ou par le Juge des Enfants en assistance éducative.

Le service met en œuvre avec le jeune et sa famille un accompagnement spécifique autour d'un projet individuel, déterminé ensemble afin de préparer au mieux le délicat passage à la majorité.

Quelques Chiffres :

Nombre de journées réalisées : 16007 journées
Le service gère 15 appartements, qui sont utilisés selon la situation et permet de travailler à l'autonomie du jeune.

Evolution des jours de prises en charge	2020	2021	2022
SESAM26	15966	14243	16007

Les conséquences post-covid sont encore à l'œuvre au niveau des conflits familiaux, de l'insertion professionnelle et de l'état psychique de ces jeunes.

Les mineurs représentent la moitié des effectifs du SESAM 26 sur l'année 2022.

A noter qu'au vu des états des situations des mineurs à leur arrivée sur le service, une augmentation des poursuites des suivis à la majorité des jeunes a été constaté.

Constat et Perspectives :

L'année 2022 a été riche en mouvements, que ce soit de la part des jeunes, qu'interne en équipe.
Le travail s'est fait, j'en remercie l'équipe, avec une augmentation sensible des difficultés rencontrées par nos jeunes dans leur projet.

L'état de la jeunesse d'une population donne beaucoup d'indices sur l'état d'une société. Nos jeunes viennent mettre en exergue cette définition, étant eux-mêmes, dès le départ, exclus de cette société.

Nos travailleurs sociaux s'attachent à combattre ces injustices « de vie », même si l'accompagnement qui devrait permettre à ces jeunes de s'insérer dans société, se heurte à une société qui ne veut pas forcément intégrer cette population abimée, fragile, violente.

Le SESAM 26 est là pour ça, montrer et travailler les qualités et les compétences de ces gamins au contraire de ce qui leur est renvoyé régulièrement depuis leur naissance.

Mission :

Le SESAM est un service d'accompagnement éducatif renforcé en milieu ouvert pour les mineurs et leur famille, orientés dans un cadre administratif par le Conseil Départemental (AEDR) ou par le Juge des Enfants en assistance éducative (AEMOR).

Le service met en œuvre avec le mineur et sa famille un accompagnement spécifique s'appuyant sur les objectifs de l'ordonnance ou du contrat administratif. Un projet individualisé fixant les objectifs de la mesure est co-construit avec le jeune et sa famille.

L'accompagnement éducatif proposé par le service s'articule autour de plusieurs axes : un suivi intensif, un travail autour de la construction d'un lien et d'une relation éducative de proximité, la dimension familiale, des entretiens individuels ou familiaux avec le psychologue, des aides budgétaires, la mise en place d'ateliers collectifs, un travail partenarial, des réunions d'équipe hebdomadaires favorisant l'évaluation permanente en lien avec les objectifs de l'ordonnance ou du contrat.

Quelques Chiffres :

Journées réalisées : 6647 SESAM et 14 773 AEMOR R

.

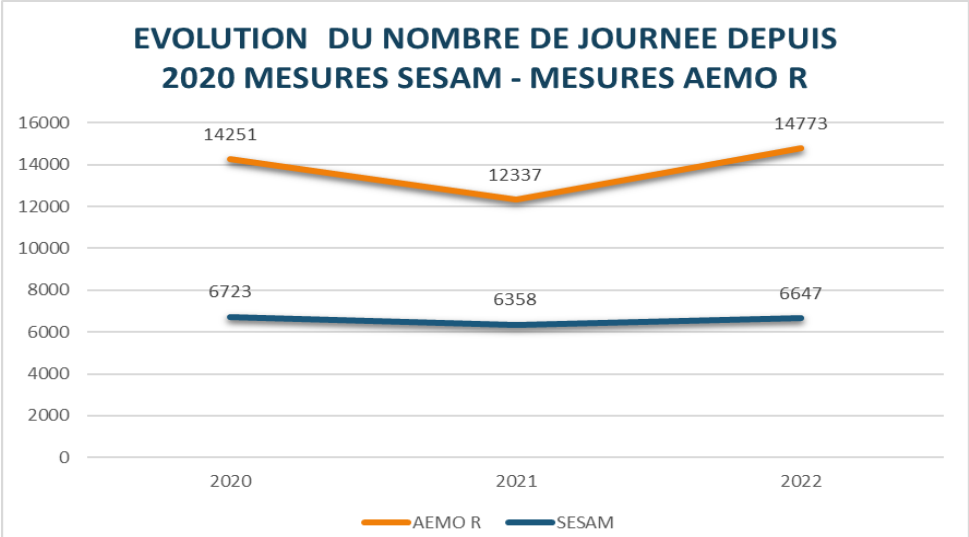

Constat et Perpectives :

Le service SESAM Ardèche a vu son public et ses mandats évoluer au fil des années. Il a su s'adapter aux besoins des adolescents mineurs, et à l'évolution de la politique sociale départementale.

Le projet du service SESAM Ardèche est d'offrir un espace pour les adolescents, grâce à la continuité du lien proposée dans la relation éducative.

Le service tend à s'inscrire dans une forme de créativité pour adapter son action et ses outils aux besoins spécifiques des adolescents que nous accompagnons. Sa pratique est sous-tendue par une approche singulière, prenant en compte les espaces et les temps de l'adolescent.

Le SESAM Ardèche développera son réseau partenarial, pour continuer sa réflexion et mieux adapter l'accompagnement aux besoins du public et du territoire notamment le réseau addiction, groupes adolescents difficiles, psychiatrie pour adolescents.

La sortie de la crise sanitaire a permis aux professionnels de s'investir à nouveau pleinement même si, après cette période, une réelle dégradation des situations a été constatée. La dynamique de travail, l'enthousiasme, l'investissement sans faille ainsi que la remise en question perpétuelle de l'équipe permet de poursuivre les missions d'accompagnement auprès des jeunes et des familles.

Mineurs Non Accompagnés

Mission :

Le service accompagne des adolescents isolés sur le territoire français son rôle est de l'accueillir, prendre soin de lui, sans l'assister. De veiller à répondre à ses besoins primaires. D'accueillir sa parole et la restitution d'un vécu souvent traumatique et éviter la régression.

De permettre au jeune de se poser, à l'issue de son parcours migratoire, tout en veillant à lui permettre de s'inscrire dans une dynamique d'insertion sociale et scolaire ou professionnelle et ce malgré l'issue incertaine de son statut administratif en France. D'Aller à sa rencontre, favoriser les échanges, sans construire un lien de trop grande proximité.

Le service est présent en Drôme et en Ardèche, il accompagne 61 jeunes, suite à la reprise en début d'année de 26 jeunes d'Ardèche, il gère également un dispositif **de 7 places sur Valence** pour des jeunes qui ne sont pas encore évalués Mineurs Non Accompagnés.

Quelques Chiffres :

Pour la Drôme **3486 journées réalisées en 2022** soit 437 journées de plus qu'en 2021.
Pour l'Ardèche **17624 journées réalisées en 2022**.
27 nouveaux jeunes accueillis sur le service en 2021 : 21 jeunes de l'Ardèche et 6 jeunes de la Drôme.

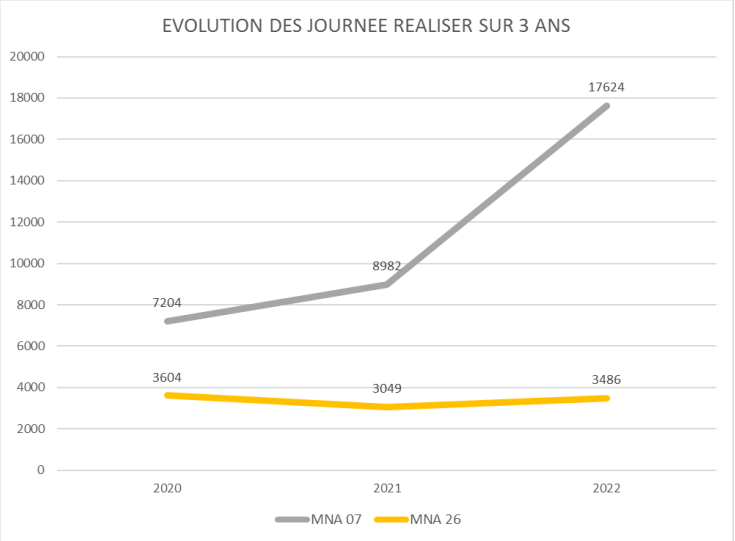

Mise à l'abri :

Cette année le service a **réalisé 1664 journées** soit un taux d'occupation de 65%.

Le dispositif de la Mise à L'abri à continuellement augmenté sur les trois dernières années.

Evolution des jeunes accueillis en 2022 :

Nous pouvons noter que cette année nous avons accueilli de nombreux jeunes aux profils vulnérables de par leur âge et leur maturité.

Ce changement important dans le public accueilli nous amène à faire évoluer notre pratique professionnelle en nous confrontant à des problématiques liées à l'adolescence et ce, conjugué avec les spécificités du parcours migratoire.

Constat et Perspectives :

Pour l'année 2022, nous souhaitons maintenir le travail que nous avons engagé, notamment l'accompagnement des activités et le travail de la psychologue du service . Continuer à mieux structurer notre organisation afin d'harmoniser nos pratiques et finir la réalisation de notre projet de service.
Celui-ci devra permettre de prendre en compte l'évolution de notre public et de réfléchir à la mise en œuvre de nouveaux moyens et outils d'accompagnement.

Centre Parental

Mission :

Le service du Centre Parental, service de milieu ouvert, intervient soit sur décision du Juge des Enfants, soit dans le cadre d'un contrat parents-enfant, passé entre la famille et le responsable Territorial ASE du territoire de domiciliation du parent.

Sa compétence d'intervention est le département de la Drôme. Le service fonctionne 24h sur 24, 365 jours par an, pour une couverture en termes d'astreintes éducatives la nuit et les week-ends.

Au regard de l'effectif de l'équipe, une nouvelle planification du travail a été mise en œuvre : l'éducateur d'astreinte est relayé par le cadre d'astreinte de minuit à 8h30 le lendemain

Quelques Chiffres : 10320 journées réalisées

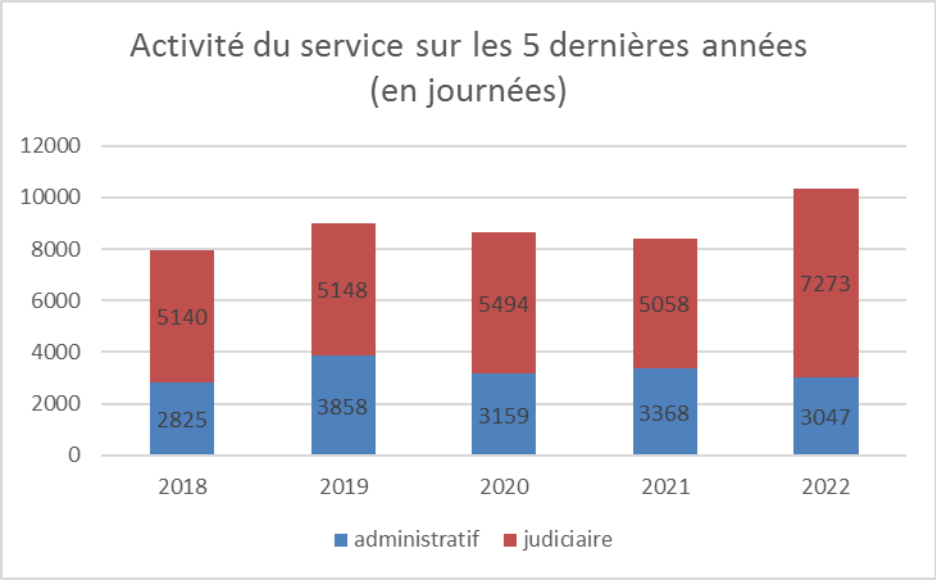

Constat et Perspectives :

Le service promeut son réseau partenarial pour engager un travail de réflexion complémentaire afin de toujours mieux adapter l'accompagnement aux besoins du public et du territoire.

Les perspectives pour l'année 2022 en lien avec les objectifs du CPOM seront :

De parfaire l'accompagnement de 3 familles, couple ou parent isolé avec des enfants de moins de 3 ans ou couple en attente d'un enfant dans les 3 appartements individuels (de type T4 avec 3 chambres), dans le même immeuble, à proximité de notre service.

L'appartement du RDC a été aménagé pour créer un espace supplémentaire. Ce lieu se veut un lieu d'accueil, un espace de rencontre entre parents hébergés , d' animation et de propositions de nouveaux outils en direction des parents et des enfant (atelier de portage, massages, création d'un lieu d'accueil pour les parents, animation autour du livre pour enfants).

De diversifier et parfaire nos modes de prise en charge avec une assistante familiale qui pourrait accueillir les enfants des familles accompagnées selon les besoins.

Visites en présence d'un Tiers

Mission :

Le service des visites médiatisées a ouvert ses portes en juin 2015, il intervient à la demande de l'Aide Sociale à l'Enfance du département de la Drôme pour les enfants confiés en famille d'accueil et en Lieu de Vie.
Il regroupe deux sites : un localisé au sud du département, à Montélimar, un deuxième au nord du département, à Bourg-Lès-Valence.

Quelques Chiffres :

En 2022, 104 situations ont été prises en charge sur l'ensemble du service, 58 au nord et 46 au sud.

Le nombre de visites programmées pour 2022 :
Pour le site de Valence, 1054. - **Pour le site de Montélimar**, 770.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre total de visites dans l'année	2107	2211	1941	1870	1824
Nombre total de visites annulées par l'ANEF	150	99	52	56	162
Pourcentage de visites annulées par l'ANEF	7%	4%	3%	3%	9%

Le turn-over sur les équipes des services accueil des territoires a rendu difficile le travail auprès des familles et des assistants familiaux.

Des temps d'information sur le projet du service des visites médiatisées ont donc étaient organisées ainsi que des rencontres régulières entre le cadre du service accueil et celui du service des visites médiatisées des 4 territoires pour maintenir un travail en partenariat et une bonne coordination.

Constat et Perspectives :

Sur l'année 2022, la formation sur les Visites médiatisées a permis de fédérer l'équipe autour de la prise en compte des personnes accompagnées dans le soutien et la valorisation des compétences parentales, tout en préservant l'intérêt supérieur de l'enfant.

Au cours de l'année le service a engagé :

- Un travail de réflexion afin de proposer que la présence des intervenants dans le cadre des visites médiatisées se fasse de façon moins soutenue (discontinue) comme préalable nécessaire à l'orientation vers des visites accompagnées,
- Un projet de visites accompagnées de sorties à l'extérieur du service avec le parent et l'enfant pour des situations qui seraient en voie d'évoluer vers des visites accompagnées.

Le service a à cœur de développer la participation des familles au travail du service et de les impliquer davantage, c'est pourquoi des boites à idées seront installées sur les services et il sera proposer de remplir des questionnaires de satisfaction. Dans le même esprit, les assistantes familiales seront invitées à venir sur des temps partagés.

Mission :

Le PAEJ est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, de médiation familiale et sociale, d'orientation et d'évaluation des difficultés du mineur et/ou des adultes qui l'entourent.

Ce service peut permettre à tout jeune de 10 à 18 ans, parents et professionnels, de prendre le temps pour parler et réfléchir, dans le cadre d'une situation de crise ou de difficulté.
Le principe général étant la libre adhésion du jeune.

Le PAEJ ANEF Vallée du Rhône a cependant une spécificité unique en France :
En effet, à la demande des services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département de la Drôme, le PAEJ exerce aussi une mission de mise à l'abri des mineurs de droit commun. Après évaluation et sous couvert de l'anonymat, uniquement sur décision du Responsable du service, le PAEJ peut mettre à l'abri et héberger pour une nuit.
Ce service peut également mettre à l'abri pour 3 nuits maximum, après accord parental, ou du Magistrat du Parquet de Valence.

Enfin, c'est un réseau et des partenaires dans les domaines de la santé, du social, de la solidarité, de la justice, de l'interculturalité.

Quelques chiffres

En 2022, le PAEJ a **effectué 318 accueils**. En effet, certaines situations ont dû être vues à plusieurs reprises.
311 accueils de mineurs de 10 à 18 ans
(dont 160 accueils de mineurs non accompagnés)
7 accueils de mineurs de 2 à 10 ans.
S'ajoute à l'accueil des mineurs celui des parents, qui représente pour l'année 2022, 73 accueils supplémentaires.

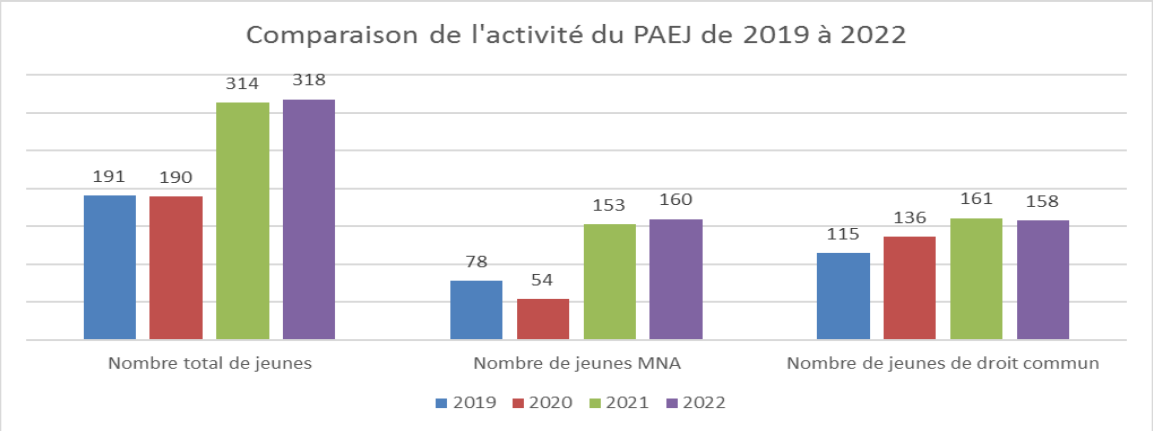

Constat et Perspectives :

L'année 2022 a une nouvelle fois été très chargée en termes d'activité et de mouvements sur le service PAEJ.
A cela, nous pouvons amener plusieurs tentatives d'explications de notre place :
Augmentation et détérioration des problématiques adolescentes
Paupérisation de plus en plus importante des familles
Saturation des dispositifs de la Protection de l'Enfance, et donc attente conséquente pour la mise en place de nouvelles mesures éducatives
Problématique du placement des adolescents sur le département de la Drôme
Augmentation conséquente des fugues de mineurs des autres départements.

L'année 2022, a été marquée par le **COLLOQUE ANEF** dont le thème était : **Quel travail social voulons-nous ?**

Nous avons mis en place le premier C.P.O.M. avec la Préfecture de la Drôme.

L'ANEF a réorganisé ses services, a renforcé ses fonctions supports, au niveau des Ressources Humaines et a recruté un facilitateur numérique. L'année a été également marquée par l'arrivée d'une Responsable Qualité qui a travaillé à la mise en conformité de nos bâtiments, la réactualisation de nos projets de service, la réorganisation et la mise en conformité de nos procédures.

Le premier Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens du pôle adultes Insertion Drôme a été signé.

AMI Addictions : Mise en place en 2021 :

Au cours de l'année 2022, des groupes de travail ont été mis en place afin d'analyser la question des addictions, des conduites addictives au niveau institutionnel et la conformité des règlements.
L'objectif est que le groupe puisse soumettre à la Direction des recommandations afin d'améliorer la prise en charge des personnes que tous nous accompagnons dans le cadre de nos missions.

EMSR : mise en œuvre début 2022

MNA : 26 places supplémentaires pour l'Ardèche Sud

UKRAINE : La Préfecture de l'Ardèche nous a choisi pour organiser l'arrivée des personnes fuyant la guerre.
Création d'un fonds d'urgence pour les Ukrainiens en partenariat avec le Crédit Agricole.

Perspectives 2023 :

C.E.J. : Jeunes en ruptures
L'Hébergement d'Urgence travaille sur un projet d'accueil de jour pour les femmes victimes de violences.
Le SIAO Drôme travaille sur la mise en place d'une halte de nuit.
AEMO : réponse à un appel à projets du Département de la Drôme pour l'ouverture de 54 places d'AEMO Hébergement.

Le CPOM de la Drôme arrive au terme de son élaboration :

Visites Médiatisées : projet d'ouverture d'une unité mobile, pour les enfants confiés en maison d'enfants et aux lieux de vies.

Centre Parental : projet d'investissement pour réunir le service avec les VM de valence et le Centre Parental dans un seul bâtiment et développer 2 places supplémentaires d'hébergement et 2 en familles d'accueil.

MNA : Projet d'ouverture d'un établissement à hauteur de 46 places pour prendre en charge des MNA plus jeunes (entre 12 et 14 ans), ainsi que les jeunes du PAEJ et du SESAM.

GLOSSAIRE

ADAV33 Association les Amis des Voyageurs de la Gironde
ADF Assemblée des Départements de France
AED Action Educative à Domicile
AEMO Action Educative en Milieu Ouvert
AEP Action Educative Préventive
AESF Accompagnement en Economie Sociale et Familiale
AFT Accueil Familial Thérapeutique
ALS Allocation Logement Social
ANDASS Association Nationale des Directeurs d'Action Sociale et de Santé des Départements
ANPAA Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
ANPF Association Nationale des Placements Familiaux
API Allocation Parent Isolé
ARS Agence Régionale de Santé
AS Assistant Socio-éducatif
AS MAT Assistant maternel
ASE Aide Sociale à l'Enfance
AVS Auxiliaire de Vie Sociale
BIJ Bureau Information Jeunesse
CA Cour d'Appel
CAARUD Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues
CAD Commission d'Aide à la Décision
CAE Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, remplacé en 2010 par le CUI-CAE
CAE Commission d'Aide à l'Evaluation
CAE Centre d'Action Educative
CAF Caisse d'Allocations Familiales
CAIO Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation
CASF Code de l'Action Sociale et des Familles
CATTP Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
CC Code Civil
CCAS Centre Communal d'Action Sociale
CDA Commission des Droits et de l'Autonomie
CDAPH Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapée
CDDF Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles
CDEF Centre Départemental Enfance et Famille
CEF Centre Educatif Fermé
CER Centre Educatif Renforcé
CERC Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale
CESF Conseillère en Economie Sociale et Familiale
CHR Centre Hospitalier Régional
CHRS Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale
CHS Centre Hospitalier Spécialisé
CIAS Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIDE Convention Internationale des Droits de l'Enfant
CJ Contrôle Judiciaire
CMP Centre Médico-Psychologique
CMS Centre Médico-Scolaire
COPJ Convocation par Officier de Police Judiciaire
CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPCTA Centre Psychanalytique de Consultation et de Traitement Aquitaine
CPEF Centre de Planification et d'Education Familiale
CPI Centre de Placement Immédiat
CUI Contrat Unique d'Insertion
DAA Dispositif d'Accueil et d'Accompagnement
DDCS Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DIPC Document Individualisé de Prise en Charge
DIRPJJ Direction Interrégionale Protection Judiciaire de la Jeunesse
DPJJ Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
DROMIE Dispositif de Recueil et d'Observation des Mineurs Isolés Etrangers
DSDEN 33 Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde
DSEN Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
DSL Développement Social Local
DT Direction Territoriale
DU Diplôme Universitaire
ENPJJ Ecole Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse
EPE Etablissement de Placement Educatif
EPEI Etablissement de Placement Educatif et d'Insertion
EPLE Etablissement Public Local d'Enseignement
EPM Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs
ERS Etablissements de Réinsertion Scolaire
ESMS Etablissement Sociaux et Médico-sociaux
ESS Economie Sociale et Solidaire
ESSMS Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux
FAE Foyer d'Action Educative
FJT Foyer de Jeunes Travailleurs
FSL Fonds de Solidarité pour le Logement
GAV Garde A Vue
GRSP Groupement Régional de Santé Publique
HLM Habitat à Loyer Modéré
ILS Infraction à la Législation sur les Stupéfiants
IME Institut Médico-Educatif
IMP Institut Médico-pédagogique
INSEE Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IVG Interruption Volontaire de Grossesse
JAP Juge de l'Application des Peines
LAEP Lieux d'Ecoute Parents Enfants
LOPJ Loi d'Orientation et de Programmation de la Justice
LSP Liberté Surveillée Préjudicielle
MAESF Mesure Administrative d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale
MAJ Mesure d'Accompagnement Judiciaire
MAJ Mesure d'Activité de Jour
MAS Maison d'Accueil Spécialisé
MASP Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDSI Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion
MECS Maison d'Enfants à Caractère Social
MEN Médecin Education Nationale
MILDT Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
MJIE Mesure Judiciaire d'Investigation Educative
MLJ Mission Locale pour les Jeunes
MPS Maison de Promotion de la Santé
PAEJ Point Accueil Ecoute Jeunes
PAIO Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation
PA-PH Personnes Agées, Personnes Handicapées
PASS Permanence d'Accès aux Soins
PCH Prestation de Compensation du Handicap
PE Pôle Emploi
PEAT Permanence Educative auprès du Tribunal

PIF Point Information Famille
PIJ Points Information Jeunesse
PMI Protection Maternelle et Infantile
PNS Projet National Stratégique
PTF Pôle Territorial de Formation
QM Quartier des Mineurs
RAM Relais Assistantes Maternelles
RAR Réseau Ambition Réussite
RASED Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté
REAP Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RéPOP Réseaux de Prévention et Prise en charge de l'Obésité en Pédiatrie
RIB Relevé d'Identité Bancaire
RMI Revenu Minimum d'Insertion,
RRSE Recueil de Renseignements Sociaux Educatifs
RSA Revenu de Solidarité Active
RUE Responsable Unité Educative
SAEPC Service des Actions Educatives et des Pratiques Citoyennes
SAH Secteur Associatif Habilité
SAVS Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEAT Service Educatif auprès des Tribunaux
SECOP Service d'Evaluation et de Consultation Psychiatrique
SE-EPM Service Educatif en Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs
SESSAD Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile
SME Suivie Mise à l'Epreuve
SP Secteur Public
SPE Service Public de l'Emploi
SPIA Service de la Prévention, de l'Insertion et de l'Autonomie
STEI Service Territorial Educatif d'Insertion
STEMO Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert
TIG Travaux d'Intérêt Général
TISF Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
TOC Troubles Envahissants du Comportement
UEAJ Unité Educative Activité de Jour
UEHC/D Unité Educative d'Hébergement (Collectif/Diversifié)
UEMO Unité Educative Milieu Ouvert